

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019 – 14/03/2019 – 7

*Capacités d'accueil, modalités de candidatures et critères d'examen
des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 13 février 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 28 voix pour, 1 voix contre :

les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019, pour les 4 mentions en Droit :

- **Droit des affaires,**
- **Droit public,**
- **Justice, procès et procédures,**
- **Droit notarial.**

Dijon, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Rentrée 2019 – Master 2

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Composante	Nom de la mention Master 2	Capacité d'accueil mention M2	Nom du parcours M2	Capacité d'accueil parcours M2 (si définie)	Date de campagne		Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)
					ouverture	fermeture	
			Juristes d'Affaires Internationales	20 environ	30 avril 2019	12 juin 2019	<p><u>Critères d'admission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - validation du M1 ; - qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention ; - adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée : comme prérequis il est attendu de l'étudiant qu'il ait déjà suivi des cours de droit du commerce international, de droit international privé, de droit européen des affaires et qu'il ait un bon niveau en droit des contrats et droit des sociétés ; - adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat ; - la maîtrise de l'anglais est nécessaire aussi bien pour les cours (certains cours et séminaires sont enseignés en anglais) qu'en raison même du but poursuivi par la formation ; la maîtrise d'une ou plusieurs autre(s) langue(s) est un plus ; une expérience professionnelle (stages, jobs étudiants/d'été) est un plus ; - l'attrait pour l'international, la découverte des autres pays, cultures est nécessaire. <p><u>Procédure de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - période de constitution des dossiers : dates de recevabilité ; - présélection par une commission pédagogique composée du directeur du Master en fonction - audition des candidats présélectionnés par le directeur du Master, et si besoin par d'autres collègues pour constituer un ou plusieurs jurys : appréciation du savoir-être, de la motivation du candidat pour la formation sollicitée, de son projet professionnel...
			Droit des Affaires Internes et Internationales	15 à 20 maxi	<p>1ère campagne: 30 avril 2019</p> <p>2ème campagne le cas échéant: 1^{er} août 2019</p>	<p>1ère campagne: 22 juin 2019</p> <p>2ème campagne le cas échéant: 29 août 2019</p>	<p><u>Critères d'admission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - validation du M1 ; - qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention, séjours à l'étranger dans le cadre du cursus universitaire. - adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée : comme prérequis il est attendu de l'étudiant qu'il ait déjà suivi des cours de droit du commerce international, de droit international privé, de droit européen des affaires et qu'il ait un bon niveau en droit des contrats et droit des sociétés ; une initiation à la recherche dans les années antérieures est un plus. Un cursus au sein d'une formation bilingue est aussi un plus. - adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat (thèse de doctorat ; préparation du CRFPA ; emploi au sein d'une entreprise ou d'une organisation internationale...) - la maîtrise de l'anglais est nécessaire aussi bien pour les cours (certains cours et séminaires sont enseignés en anglais) qu'en raison même du but poursuivi par la formation ; la maîtrise d'une ou plusieurs autre(s) langue(s) est un plus ; - une expérience professionnelle (stages, jobs étudiants/d'été) est un plus ; - l'attrait pour l'international, la découverte des autres pays, cultures est nécessaire. <p><u>Procédure de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - période de constitution des dossiers : dates de recevabilité ; - présélection par une commission pédagogique composée du directeur du Master - entretien téléphonique des candidats présélectionnés avec le directeur du Master : appréciation du projet professionnel, de la motivation du candidat pour la formation sollicitée, du savoir-être...

Droit des Affaires	106 a 111	<p>Juriste d'affaires, Commerce-Distribution-Consommation</p> <p>20 étudiants en contrat de professionnalisation ; pas de redoublants ; 5 étudiants en FC ; 1 sur validation.</p>	<p>29 avril 2019</p>	<p>15 juin 2019</p>	<p>Validation du M1 ou validaton d'acquis ou équivalent, qualité du dossier universitaire, moyennes par matière (régularité des résultats, mentions), expérience professionnelle (stages, jobs étudiants/d'été, membership), adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée, adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat, niveau d'anglais correct, obtention d'un contrat de professionnalisation</p> <p>Présélection des candidatures sur dossier par un jury composé du directeur et du directeur adjoint du Master ; admission conditionnée à l'obtention d'un contrat de professionnalisation après audition des candidats par un jury composé du directeur ou du directeur-adjoint du Master et de juristes d'entreprise ; test oral en anglais.</p>	
		<p>Banque Patrimoine Assurance commun avec la mention Monnaie,Banque,Finance, Assurance</p> <p>25 au total</p>	<p>1 mars 2019</p>	<p>3 juin 2019</p>	<p>Procédure :</p> <p>Admission de plein droit des étudiants issus du M1 Mention Monnaie Banque Finance Assurance de l'Université de Bourgogne et du parcours BAA du M1 Droit des Affaires de l'Université de Bourgogne, sous réserve de bénéficier d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.</p> <p>Admission sur dossier puis entretien de candidats par la voie de la formation professionnelle continue ou étudiants du M1 Droit des Affaires parcours Banque Affaires Assurance de l'Université de Bourgogne ou étudiants issus d'un M1 d'un parcours Economie/Droit/Banque d'une autre Université ou d'étudiants issus d'une formation compatible intégrant des pré-requis en économie, droit, finance (Crédits ECTS validés) tout en respectant la capacité d'accueil totale.</p> <p>Le M2 en alternance dans ses parcours Conseiller Patrimonial Agence (CPA) et Conseiller Clientèle de Professionnels (Ccpro) intègre une formation en entreprise, il est donc impératif que les candidats débutent leur mémoire d'alternance dès la rentrée.</p> <p>Examen des dossiers :</p> <p>Le jury appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (homogénéité des résultats, mentions, ...) ainsi que l'expérience professionnelle acquise (emplois, alternance, stage ...).</p> <p>L' examen des dossiers permettra de vérifier l'adéquation des résultats obtenus en M1 avec l'option choisie en M2 (CPA ou CCPro) et l'obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil</p> <p>Pièces requises dans le dossier : CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, justificatifs d'expériences professionnelles.</p>	
		<p>Fiscalité</p> <p>(parcours commun avec mention droit des affaires de l'UFR-Droit)</p>	<p>20</p> <p>(parcours commun avec mention droit des affaires de l'UFR-Droit)</p>	<p>1 avril 2019</p>	<p>14 juin 2019</p>	<p>procédure : examen du dossier puis, pour les dossiers retenus, entretien.</p> <p>diplômes requis : étudiants issus d'un M1 droit des affaires, droit privé, droit notarial ou autre master de droit privé comportant un cours annuel de droit fiscal avec travaux dirigés, étudiants issus d'un master CCA</p> <p>examen des dossiers : la commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (qualité, homogénéité et régularité des résultats, mentions,...), les stages (ou emplois d'été) éventuellement réalisés ainsi que les résultats en droit fiscal, comptabilité et anglais.</p> <p>pièces requises dans le dossier : CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus.</p> <p>entretien : la commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir-être, son expérience professionnelle ainsi que la cohérence et la qualité de son projet professionnel. A l'issue, le jury arrête la liste des candidats admis dans la formation.</p>
						<p>Parcours classique « étudiants » en formation initiale :</p> <p>Processus de sélection en deux étapes :</p> <p>1. Sélection sur dossier tenant compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du dossier universitaire, - la motivation et l'expérience (stages,..)

UFR DSEP	Droit Public	100	Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	35 maximum: 15 à 20 en formation initiale, 15 à 20 en formation professionnelle (dont 5 à 15 DSGJ et 5 à 15 agents publics en formation continue)	1ère campagne: 28 mars 2019	1ère campagne: 7 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - le projet professionnel <p>2. Audition orale par un jury pour vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motivation pour accéder au M2 - l'adéquation du parcours à la formation sollicitée - les connaissances et l'expérience en droit de la fonction publique <p>Parcours formation continue :</p> <p>Processus de sélection en deux étapes (cf. parcours classique étudiants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires de catégorie B ayant une expérience et ou un diplôme permettant de se présenter au concours de l'ENA. - Fonctionnaires de catégorie A - Contractuels ayant une expérience et ou un diplôme permettant de se présenter au concours de l'ENA. <p>Parcours spécifique « Directeur de services de greffe » :</p> <p>Sur convention avec l'École Nationale des Greffes, sélection de 5 à 15 candidats par promotion dans le cadre de la formation des Directeurs de services de greffe</p>
					2ème campagne le cas échéant: 22 juillet 2019	2ème campagne le cas échéant: 2 septembre 2019	<p>*étudiants de formation initiale -**-** formation continue</p>
			M2 : Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés.	25 (au total pour les 2 mentions)	1ère campagne: 28 mars 2019	1ère campagne: 26 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un Master 1 en droit ou AES - Qualité du dossier universitaire (régularité des résultats, mentions...) - Adéquation du parcours antérieur à la formation du M2 - Qualité de la lettre de motivation - Expérience professionnelle (stages, jobs d'été...) <p>La sélection se fait sur examen du dossier par un collège composé d'un enseignant</p> <p>Pour chacune des 4 mentions (droit privé, droit public, science politique, histoire du droit).</p>
					2ème campagne: 25 juillet 2019	2ème campagne: 31 août 2019	
			Professions Juridiques du Sport	20	15 avril 2019	7 juin 2019	<p>Processus en deux étapes :</p> <p>1 - Sélection sur dossier par une commission pédagogique en tenant compte principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du dossier universitaire ; - l'expérience professionnelle (stages, jobs étudiants/d'été) ; - l'adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée. <p>2 – Audition orale par un jury pour vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motivation pour accéder dans le M2 ; - l'adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée ; - les connaissances et l'expérience en droit du sport.
			Juriste des Collectivités	La capacité d'accueil du M2 JCT est fixée à 20 étudiants. Des dérogations pourront être accordées pour des	1ère campagne: 29 avril 2019	1ère campagne: 6 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du dossier universitaire : notes obtenues dans les matières fondamentales en rapport avec le diplôme, régularité des résultats, obtention de mention - Expérience professionnelle : stages et/ou emplois en rapport avec le diplôme - Adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée - Cohérence intrinsèque du projet professionnel - Adéquation du projet professionnel avec le diplôme - Démonstration d'une connaissance du milieu des collectivités territoriales - Maîtrise de compétences particulières (anglais, informatique...)

		Territoriales	étudiants bénéficiant d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.			
				2ème campagne le cas échéant: 19 août 2019	2ème campagne le cas échéant: 7 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Activités associatives témoignant d'un dynamisme particulier dans des activités collectives · Démonstration d'un savoir-être et d'une motivation particulière lors de l'entretien · Obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage · Pré-sélection par une commission pédagogique composée du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme · Sélection sur entretien devant un jury composé du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme
Justice, procès et procédures	50	Droit Processuel	25	4 mars 2019	7 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - validation du M1 - qualité du dossier universitaire : régularité des résultats, mention - expérience professionnelle : stages, jobs étudiants/d'été - adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée - adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat <p>Procédure:</p> <p>Le Dossier de candidature est disponible par téléchargement à partir du mois de mars</p> <p>Pour l'admissibilité, Le dossier est étudié par une commission composée d'au moins 3 membres de l'équipe pédagogique mi juin.</p> <p>Sont évaluées la qualité du dossier (résultats par année puis dans les matières de procédure, stages) la cohérence de la demande, la présentation du dossier (soin de répondre à toutes les questions, style de la lettre de motivation, orthographe)</p> <p>Pour l'admission, Le candidat est convoqué à une journée d'entretien fin juin début juillet. Il passe 3 entretiens : l'un avec un professionnel, l'autre avec un universitaire et un troisième en anglais. Sont évalués : la présentation, la motivation pour le métier et le master, la capacité d'intégration, la culture juridique, la connaissance du milieu judiciaire, la connaissance du master. Le jury fait un classement : 25 places ouvertes puis une liste d'attente.</p>
		Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés.	25 (au total pour les 2 mentions)	1ère campagne: 28 mars 2019	1ère campagne: 26 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un Master 1 en droit ou AES - Qualité du dossier universitaire (régularité des résultats, mentions...) - Adéquation du parcours antérieur à la formation du M2 - Qualité de la lettre de motivation - Expérience professionnelle (stages, jobs d'été...) <p>La sélection se fait sur examen du dossier par un collège composé d'un enseignant Pour chacune des 4 mentions (droit privé, droit public, science politique, histoire du droit).</p>
Droit Notarial	65	Droit Notarial	20 en formation initiale + 20 étudiants en M2 salariés (formation continue)	Formation initiale 25 mars 2019	Formation initiale 3 juin 2019	<p>Prérequis : un master 1 de droit notarial de préférence. Les étudiants titulaires d'un autre Master 1 de droit privé comportant une ou plusieurs matières liées au notariat (droit patrimonial de la famille, droit immobilier, droit des affaires, droit fiscal...) peuvent aussi éventuellement être sélectionnés. Pour le régime salarié, les candidats doivent en outre être salariés dans une étude notariale ou à titre exceptionnel d'une profession proche du notariat (p. ex immobilier).</p> <p>Procédure de recrutement Régime initial : Examen du dossier : la commission évalue dans un premier temps le dossier des candidats en s'attachant à l'ensemble du parcours universitaires (moyennes générales sur toutes les années de licence et de master 1, notes dans les matières intéressant plus particulièrement le notariat), aux expériences professionnelles (stage ou emploi d'été notamment dans une étude de notaire). Formation continue recrutement sur Dossier de candidature uniquement, cas particulier un entretien (physique ou téléphonique) peut être mis en place.</p>
				Formation continue 1ère campagne: 25 mars 2019 2ème campagne: 15 juillet 2019	Formation continue 1ère campagne: 1er juillet 2019 2ème campagne: 7 septembre 2019	<p>Entretien : les candidats présélectionnés sont convoqués à la suite de l'examen des Dossiers à un entretien devant un jury composé en principe du directeur du master 2 et d'au moins un notaire. Le jury apprécie la motivation du candidat, ses connaissances juridiques et sa connaissance de la profession, la cohérence du projet. A l'issue des entretiens sont établies une liste des candidats définitivement admis, et une liste complémentaire par ordre de mérite. Pour le régime salarié, la sélection se fait uniquement sur dossier. L'expérience professionnelle (plusieurs années) est déterminante</p>

						<p>Le diplôme sera ouvert aux étudiants ayant validé un M1 dans le domaine Droit/Administration et aux personnes exerçant déjà une profession et qui souhaitent suivre la formation à condition de justifier de la possession d'un diplôme équivalent à la maîtrise ou une solide formation professionnelle en rapport avec le contenu des matières composant le diplôme (fonctionnaires, cadres diplômés du secteur privé, représentants du monde associatif, etc.).</p> <p>La formation proposée s'inscrit UNIQUEMENT dans un dispositif de formation continue et s'adresse au public suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aux salariés (de façon plus particulière aux avocats, notaires, centres de gestion agricole...),- En contrat de professionnalisation pour les étudiants ayant validé la 1re année du Master 1 parcours droit notarial ou droit des affaires et à tout étudiant justifiant d'une 1re année dans un autre Master dans le domaine Droit-Administration après sélection sur dossier et entretien.- Aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et justifiant des prérequis.- De manière générale à toute personne ayant occupé ou occupant une fonction en relation avec le droit rural.
--	--	--	--	--	--	--